## REPUBLIQUE FRANÇAISE

## **COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE**

Numéro SIRET: 21510446400015

POSTE COMPTABLE : DGFIP CHALONS BANLIEUE

M14

## **BUDGET PRIMITIF**

voté par nature

**BUDGET: COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE** 

**ANNEE 2019** 

Code INSEE	COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	ВР
21510446400	COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	2019

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	680
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine) :	3
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population	Moyennes nationales du potentiel
Fiscal	Financier	DGF)	financier par habitants de la strate
0,00	0,00	0,00	0,00

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	396,04	0,00
2	Produits des impositions directes / population	276,95	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	547,61	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	899,97	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	117,20	0,00
7	Dépenses de personnel /Dépenses réelles de fonctionnement (2)	37,47%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	72,32%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	164,34%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations

<sup>(</sup>statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE		2019
I - INFORMATIONS GENERALES	I	]
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В	

- I L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".
- III Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				
	VUE D'ENSEMBLE				
	FONCTIONNEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SE DE FONCTIONNE		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	570 097,24	37	2 374,00	
	+	+	+	<u> </u>	
R E P	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)				
O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent 1 1	) 52 609,08	
	= = =				
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	570 097,24	1 52	4 983,08	
•	IN	VESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SE D'INVESTISSEM		
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	113 400,00	34	8 553,84	
	+	+	+	<u>'</u>	
R E P	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	513 424,21	26	62 486,00	
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde posit	if) 15 784,37	
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	626 824,21	62	6 824,21	
i		TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 196 921,45	2 15	51 807,29	

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE

ВP

2019

ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

<sup>(2)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la

comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles

<sup>(4)</sup> l'utal de la section de l'introdimentair - ARR + isolata le poire + declis de l'introdimentaire l'introdiction d'investissement e RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés. Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	BP	2019
		ī

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

## **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	102 400,00	0,00	107 100,00	107 100,00	107 100,00
012	Charges de personnel	101 811,00	0,00	100 910,00	100 910,00	100 910,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
65	Autres charges gestion courante	37 900,00	0,00	38 412,00	38 412,00	38 412,00
	Total des dépenses de gestion courante	257 111,00	0,00	261 422,00	261 422,00	261 422,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	7 888,42	7 888,42	7 888,42
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
1	otal des dépenses réelles de fonctionnement	257 111,00	0,00	269 310,42	269 310,42	269 310,42
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	178 497,46		287 195,82	287 195,82	287 195,82
042	Opérations d'ordre entre section (5)	15 695,86		13 591,00	13 591,00	13 591,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
7	otal des dépenses d'ordre de fonctionnement	194 193,32		300 786,82	300 786,82	300 786,82
	TOTAL	451 304,32	0,00	570 097,24	570 097,24	570 097,24

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

> 570 097,24 TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
73	Impôts et taxes	231 707,00	0,00	252 429,00	252 429,00	252 429,00
74	Dotations et participations	111 266,00	0,00	88 733,00	88 733,00	88 733,00
75	Autres produits gestion courante	30 000,00	0,00	30 012,00	30 012,00	30 012,00
	Total des recettes de gestion courante	374 173,00	0,00	372 374,00	372 374,00	372 374,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	374 173,00	0,00	372 374,00	372 374,00	372 374,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	374 173,00	0,00	372 374,00	372 374,00	372 374,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 1 152 609,08 TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 524 983,08

#### Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION	300 786,82
D'INVESTISSEMENT (6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<sup>(2)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<sup>(3)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(4)</sup> SI la commune o ul l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires. (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

 $<sup>(6) \</sup> Solde \ de \ l'opération \ DF \ 023 + DF \ 042 - RF \ 042 \ ou \ solde \ de \ l'opération \ RI \ 021 + RI \ 040 - DI \ 040.$ 

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	ВР	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II	

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES** 

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 200,00	4 200,00	0,00	0,00	4 200,00
204	Subventions d'équipement versées	2 000,00	14 447,61	0,00	0,00	14 447,61
21	Immobilisations corporelles	231 577,20	154 272,05	62 000,00	62 000,00	216 272,05
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	530 397,00	340 504,55	51 000,00	51 000,00	391 504,55
	Total des dépenses d'équipement	768 174,20	513 424,21	113 000,00	113 000,00	626 424,21
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	400,00	400,00	400,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières		0,00	400,00	400,00	400,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	768 174,20	513 424,21	113 400,00	113 400,00	626 824,21
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	768 174,20	513 424,21	113 400,00	113 400,00	626 824,21

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	626 824,21

**A3** 

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	309 185,00	262 486,00	0,00	0,00	262 486,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	309 185,00	262 486,00	0,00	0,00	262 486,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	92 953,93	0,00	47 767,02	47 767,02	47 767,02
1068	Excédents de fonctionnement (9)	465 598,15	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	558 552,08	0,00	47 767,02	47 767,02	47 767,02
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	867 737,08	262 486,00	47 767,02	47 767,02	310 253,02
021	Virement de la section de fonct. (4)	178 497,46		287 195,82	287 195,82	287 195,82
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	15 695,86		13 591,00	13 591,00	13 591,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	194 193,32		300 786,82	300 786,82	300 786,82
	TOTAL	1 061 930,40	262 486,00	348 553,84	348 553,84	611 039,84

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	15 784,37
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	626 824,21

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE PAR LA SECTION DE	300 786,82
FONCTIONNEMENT (10)	

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	ВР	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II	]
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3	1

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

- (2) Installe en Las de reprise de restrictue precedent (après vote du compte administratif du si reprise anticipée des resultats).

  (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

  (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

  (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par (a) A set vi implication de la la la control de la control de la la control de la contro
- exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

  (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	ВР	2019
		1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1	

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	107 100,00		107 100,00
012	Charges de personnel	100 910,00		100 910,00
014	Atténuations de produits	15 000,00		15 000,00
65	Autres charges gestion courante	38 412,00		38 412,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	7 888,42	0,00	7 888,42
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	13 591,00	13 591,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		287 195,82	287 195,82
	Dépenses de fonctionnement - Total	269 310,42	300 786,82	570 097,24

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
	570 097,24

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	400,00	0,00	400,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	391 504,55		391 504,55
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	4 200,00	0,00	4 200,00
204	Subventions d'équipements versés	14 447,61	0,00	14 447,61
21	Immobilisations corporelles (6)	216 272,05	0,00	216 272,05
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances () des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	626 824,21	0,00	626 824,21

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	626 824,21

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires. (2) Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(4)</sup> Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

<sup>(6)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE		2019
		1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

·	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services	1 200,00		1 200,00
73	Impôts et taxes	252 429,00		252 429,00
74	Dotations et participations	88 733,00		88 733,00
75	Autres produits gestion courante	30 012,00	0,00	30 012,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		372 374,00	0,00	372 374,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 152 609,08
	=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 524 983,08
---	--------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	47 767,02	0,00	47 767,02
13	Subventions d'investissement	262 486,00	0,00	262 486,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances () des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		13 591,00	13 591,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		287 195,82	287 195,82
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		310 253,02	300 786,82	611 039,84

	<u>'</u>
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	15 784,37
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	626 824,21

Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 Yoir liste des opérations d'ordre.
 Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 Is la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(4)</sup> Si a commune du retablissement apprique le régime des provisions outogéaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
011	Charges à caractère général	102 400,00	107 100,00	107 100,00
60611	Eau & assainissement	600,00	800,00	800,00
60612	Energie-électricité	18 000,00	18 000,00	18 000,00
60621	Combustibles	10 000,00	9 000,00	9 000,00
60622	Carburants	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	7 000,00	7 000,00	7 000,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60632	F. de petit équipement	6 000,00	5 000,00	5 000,00
60633	F. de voirie		3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	500,00	800,00	800,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6068	Autres matières & fournitures	1 000,00	1 000,00	1 000,00
611 6135	Contrats prestations services	3 000,00	3 500,00	3 500,00
	Locations mobilières	1 500,00	1 000,00 5 000,00	1 000,00
615221 615231	Bâtiments publics Voirie	5 000,00 5 000,00	5 000,00	5 000,00 5 000,00
615231	Réseaux	3 000,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	1 500,00	1 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6161	Assurance multirisque	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6184	Versements à des organ.form.	500,00	500,00	500,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6226	Honoraires		1 500,00	1 500,00
6227	Frais d'actes, de contentieux		1 500,00	1 500,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	1 500,00	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	7 000,00	7 000,00
6233	Foires et expositions	300,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunication	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
62876	Remb au GFP de rattachement		2 000,00	2 000,00
6288	Autres services extérieurs	9 500,00	5 000,00	5 000,00
63512	Taxes foncières	2 000,00	2 000,00	2 000,00
637	Autres impôts & taxes	500,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel	101 811,00	100 910,00	100 910,00
6332	Cotisations au FNAL	80,00	80,00	80,00
6333	Participat° à la format°prof.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	460,00	1 300,00	1 300,00
6338	Autres impôts & taxes	140,00	200,00	200,00
6411	Personnel titulaire	64 000,00	68 000,00	68 000,00
6413	Personnel non titulaire	4 000,00	1 500,00	1 500,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6453	Cotisations ASSEDIC	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6454 6455	Cotisations Assurances Personnel	230,00	230,00	230,00
6455 6456	Cotisations Assurances Personnel Cotisations FNC suppl.fam.	5 500,00 351,00	2 000,00 400,00	2 000,00 400,00
6458	Cotisations autres organismes	250,00	700,00	700,00
6475	Médecine du travail	800,00	500,00	500,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	15 000,00	15 000,00
739223	FPIC Fonds national de péréquat°	15 000,00	15 000,00	15 000,00
65	Autres charges gestion courante	37 900,00	38 412,00	38 412,00
6531	Indemnités élus	27 000,00	28 000,00	28 000,00
6533	Cotisations retraite élus	1 400,00	1 400,00	1 400,00
6535	Formation élus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65548	Autres contributions	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	7 000,00	7 000,00	7 000,00
65888	Autres		12,00	12,00

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE		2019
W. VOTE BUILDOFT		ī

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	<b>A</b> 1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	257 111,00	261 422,00	261 422,00
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)		7 888,42	7 888,42
673 678	Titres annulés (exerc.antér.) Autres charges exception.		7 498,42 390,00	7 498,42 390,00
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	257 111,00	269 310,42	269 310,42
023	Virement à la sect° d'investis.	178 497,46	287 195,82	287 195,82
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)	15 695,86	13 591,00	13 591,00
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	15 695,86	13 591,00	13 591,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	194 193,32	300 786,82	300 786,82
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	194 193,32	300 786,82	300 786,82
тот	AL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	451 304,32	570 097,24	570 097,24

	+
RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	570 097,24

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe deliberant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de regrise des régulates de l'exercice prévédant (après vote du compte administratif ou si représ e articipé des régulates.

<sup>(11)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	BP	2019

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services	1 200,00	1 200,00	1 200,00
70323	Redev occup domaine public	1 200,00	1 200,00	1 200,00
73	Impôts et taxes	231 707,00	252 429,00	252 429,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	157 036,00	165 482,00	165 482,00
73112	C.V.A.E.	23 598,00	22 843,00	22 843,00
73221	FNGIR	41 073,00	41 104,00	41 104,00
7343	Taxes sur les pylones électri.		11 000,00	11 000,00
7381	Taxe add. droits de mutation	10 000,00	12 000,00	12 000,00
74	Dotations et participations	111 266,00	88 733,00	88 733,00
7411	Dotation forfaitaire	69 653,00	67 394,00	67 394,00
74121	Dot Solidarité rurale	12 011,00	12 305,00	12 305,00
742	Dotations aux élus locaux	2 972,00	3 030,00	3 030,00
748313	Dotat°compensat° réforme TP	21 620,00	0,00	0,00
74834	Etat/compens.taxe fonc.	1 086,00	1 191,00	1 191,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	3 924,00	4 204,00	4 204,00
748388	Autres		609,00	609,00
75	Autres produits gestion courante	30 000,00	30 012,00	30 012,00
752	Revenus des immeubles	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7588	Autres prod. div gest° courante		12,00	12,00
_	RECETTES DE GESTION DES SERVICES +74+75+013)	374 173,00	372 374,00	372 374,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (5)		0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	374 173,00	372 374,00	372 374,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)		0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00
тот	AL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	374 173,00	372 374,00	372 374,00

	+
RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 152 609,08
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 524 983,08

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

 <sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) cf. Modalités de vote l-B.
 (3) Hors restes à réaliser.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = Dl 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	ВР	2019	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	4 200,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	4 200,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	2 000,00	0,00	0,00
204172	EPL : Bâtiments et installation	2 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	231 577,20	62 000,00	62 000,00
2117	Bois,forêts	3 500,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres	2 000,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	12 550,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	62 153,55	35 000,00	35 000,00
2151	Réseaux de voirie	17 914,80	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	115 180,45	24 000,00	24 000,00
21538	Autres réseaux	2 246,40	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage	5 584,00	0,00	0,00
2158	Autres matériels & outillage		2 000,00	2 000,00
2183	Matériel de bureau et info.	220,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	5 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immo corporelles	5 228,00	1 000,00	1 000,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 201801 (5)	530 397,00	51 000,00	51 000,00
	Total des dépenses d'équipement	768 174,20	113 000,00	113 000,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		400,00	400,00
10226	Taxe d'aménagement		400,00	400,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts		0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00
	Total des dépenses financières		400,00	400,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	768 174,20	113 400,00	113 400,00
040	Opérations d'ordre entre section (7)	,	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		0,00	0,00
то	TAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	768 174,20	113 400,00	113 400,00

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE		2019
III - VOTE DU BUDGET	III	1

В1

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES** 

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(11)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE BP 201
---

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	309 185,00	0,00	0,00
1312	Subv.équip.transf.régions	37 540,00	0,00	0,00
1313	Subv.équip.transf.département	87 548,00	0,00	0,00
1318	Autres	9 000,00	0,00	0,00
1341	Dotat° équipt territoires ruraux	175 097,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	309 185,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	558 552,08	47 767,02	47 767,02
10222	FCTVA	92 953,93	47 767,02	47 767,02
1068	Excédents de fonctionnement	465 598,15	0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
	Total des recettes financières	558 552,08	47 767,02	47 767,02
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	867 737,08	47 767,02	47 767,02
021	Virement de la section de fonct.	178 497,46	287 195,82	287 195,82
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)	15 695,86	13 591,00	13 591,00
2804172	EPL : Bâtiments et installation		12 091,00	12 091,00
280421	Privé : Biens mobiliers, mat.	15 695,86	0,00	0,00
281531	Amort.réseaux adduct° eau		1 500,00	1 500,00
тот	AL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	194 193,32	300 786,82	300 786,82
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	194 193,32	300 786,82	300 786,82
то	TAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	1 061 930,40	348 553,84	348 553,84

+
262 486,00
+
15 784,37
=
626 824,21

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement. (2) cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(2)</sup> cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	BP	2019
		1

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 201801 LIBELLE: Amenagement nouvelle mairie POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	149 606,91	a 340 504,55	51 000,00	b <b>51 000,00</b>	b
20	Immobilisations incorporelles	22 982,43	13 893,43	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	22 982,43	13 893,43	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	126 624,48	326 611,12	51 000,00	51 000,00	
21311	Hôtel de ville	126 624,48	326 611,12	10 000,00	10 000,00	
21783	Matériel de bureau et informat.	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	
21784	Mobilier	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	C 262 486,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	262 486,00	0,00
1312	Subv.équip.transf.régions	37 540,00	0,00
1313	Subv.équip.transf.département	87 548,00	0,00
1318	Autres	9 000,00	0,00
1341	Dotat° équipt territoires ruraux	128 398,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  Excédent de financement si positif -129 018  Besoin de financement si négatif	8,55
---	------

<sup>(1)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE		
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)		

	Nature	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)  Ontrat)  Date de la Montant maximum autorisé au 01/01/N  Montant des remboursements N-1  Intérêts (3)  Remboursement du tirage			Encours restant dû au
	(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		01/01/N		
519	Crédits de trésorerie (Total)				

<sup>(1)</sup> Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	BP	2019
IV ANNEYES	11/	1

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		400,00	I 400,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		400,00	400,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	400,00	400,00
10226	Taxe d'aménagement	400,00	400,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	400,00	513 424,21	D001 0,00	513 824,21

 <sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	ВР	2019
IV - ANNEXES	IV	]
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2	

#### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	348 553,84	III 348 553,84	
Ressource	s propres externes de l'année (a)	47 767,02	47 767,02	
10222	Dotations Fonds divers Réserves	47 767,02	47 767,02	
Ressource	s propres internes de l'année (b)(3)	300 786,82	300 786,82	
2804172	EPL : Bâtiments et installation	12 091,00	12 091,00	
281531	Amort.réseaux adduct° eau	1 500,00	1 500,00	
024	Produits des cessions	0,00	0,00	
021	Virement de la section de fonct.	287 195,82	287 195,82	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	348 553.84	262 486.00	15 784.37	0,00	626 824,21

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	□ 513 824,21
Ressources propres disponibles	IV 626 824,21
Solde	V = IV - II (6) + 113 000.00

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	ВР	2019
IV - ANNEXES	IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	В3	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE		

Libellé de la recette :								
Reste à ei	Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes			Dépenses					
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant	
Reste à ei	Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/	12/N :		•

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	ВР	2019
IV - ANNEXES	IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	C1	

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES	EMPL	OIS BUDGETAIRES (3)	)		S POURVUS SUR EMF GETAIRES EN ETPT (4	
	(2)	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)			1		1	0	1
Adjoint administratif	С		1		1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		1	2		3	0	3
Adjoint technique	С		2		2	0	2
Adjt tech. ppal 1° cl. ét. ens.	С	1			1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		1	3		4	0	4

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

<sup>(5)</sup> Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

# COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE IV - ANNEXES IV

C1

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019** 

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		С	ONTRAT
01/01/N	(1)	(2)	Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S · Social

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation.

PM : Police.

OTR: missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
  - 3-a°: article 3, 1ème alinéa: accroissement temporaire d'activité.
  - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
  - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
  - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
  - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
  - 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
  - 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
  - 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
  - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
  - 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
  - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
  - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
  - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
  - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
  - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	ВР	2019
IV - ANNEXES	IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C2	
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT		
FINANCIER		

(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

	Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement	
Délégation de service public (2)					
<u>Détention d'une part du</u> <u>capital</u>					
Garantie ou cautionnement d'un emprunt					
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme					
<u>Autres</u>					

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	BP	2019
IV - ANNEXES	IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.1	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE		
OU L'ETABLISSEMENT		

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté de Communes de la Moivre à la Coole  Autres organismes de regroupement			0,00

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	BP	2019
IV - ANNEXES	IV	
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1	

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2018 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2018 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2018 (%)
Taxe d'habitation	483 500,00	0,000	12,020	0,000	58 116,70	0,000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	572 500,00	0,000	10,000	0,000	57 250,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58 900,00	0,000	13,120	0,000	7 727,68	0,000
Cotisation foncière des entreprises	329 600,00	0,000	12,860	0,000	42 386,56	0,000
TOTAL	1 444 500,00	0,000			165 480,94	0,000

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	BP	2019
IV - ANNEXES	IV	]
ARRETE ET SIGNATURES	D2	

Présenté par le Le Maire, A Saint-Germain-La-Ville, le 08/04/2019 Le Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES: Pour: 12 Contre: 0

0

Délibéré par le Conseil municipal, réuni en session ordianire.

Abstention: 29/03/2019 Date de convocation :

A Saint-Germain-la-Ville, le 08/04/2019

Les membres du Conseil municipal,

-	
Madame	DROUIN Françoise
Madame	SAUFFRIGNON Catherine
Madame	VINCENT Denise
Madame	BILLAUDEL Aurélie
Madame	DUCROS Nathalie
Madame	MORILLON Kavita
Monsieur	BERGER Philippe
Monsieur	LESAINT Denis
Monsieur	MOUTON Alain
Monsieur	PIGAULT Ludovic
Monsieur	ROBIN Sébastien
Monsieur	HERISSANT Etienne
Monsieur	PARJOIE Jean-Pierre

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	BP	2019
IV - ANNEXES	IV	
ARRETE ET SIGNATURES	D2	

Monsieur	SCHULLER	René	
Monsieur	VERT David		

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture,	le,	et de la publication le			
		A	,	le	

## **SOMMAIRE**

#### I - Informations générales

- p.2 A Informations statistiques, fiscales et financières
- p.3 B Modalités de vote du budget

#### II - Présentation générale du budget

- p.4 A1 Vue d'ensemble Sections
- p.5 A2 Vue d'ensemble Section de fonctionnement Chapitres
- p.6 A3 Vue d'ensemble Section d'investissement Chapitres
- p.8 B1 Balance générale du budget Dépenses
- p.9 B2 Balance générale du budget Recettes

#### III - Vote du budget

- p.10 A1 Section de fonctionnement Détail des dépenses Articles
- p.12 A2 Section de fonctionnement Détail des recettes Articles
- p.13 B1 Section d'investissement Détail des dépenses
- p.15 B2 Section d'investissement Détail des recettes
- p.16 B3 Opération d'équipement Détail des chapitres et articles

	IV – ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A - E	léments du bilan		
p.17	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	l x	
•	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		l x
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
p.18	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.19	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - E	ngagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	B1.3 - Etat des contrats de credit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
p.20	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C-A	utres éléments d'informations		
p.21	C1 - Etat du personnel	X	
p.23	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.24	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - D	écisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
p.25	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.26	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice , ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas , cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)